



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2018
Français
Original : chinois

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 6 décembre 2018, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

Se référant au principe 4 des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée générale), qui dispose que les États qui lancent dans l'espace extra-atmosphérique des objets spatiaux ayant à bord des sources d'énergie nucléaires devraient informer le Secrétaire général de la manière dont il est possible de se procurer les résultats de l'évaluation de sûreté avant le lancement, la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer au Secrétaire général les informations suivantes.

Chang'e-4 doit être lancée en décembre 2018 ; sa mission consistera à explorer la face cachée de la Lune. Cinq sources de chaleur isotopiques doivent être installées à bord de la sonde afin qu'elle puisse résister au froid extrême de la nuit lunaire et soit suffisamment alimentée en électricité. La Chine a déjà entrepris une évaluation de sûreté approfondie de la mission Chang'e-4. Les informations correspondantes sont disponibles à l'adresse suivante : www.cnsa.gov.cn/n6443408/n6465645/n6465648/c6804536/content.html.

